



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Formations par voie scolaire



Campus de l'alimentation  
ENILIA • ENSMIC | Surgères

## Enseignement

---

### Gratuité de l'enseignement liée au statut d'Établissement Public.

L'organisation des emplois du temps d'enseignement est hebdomadaire.

La semaine de cours se déroule du **lundi matin 8h15** au **vendredi soir 17h30**.

Toute activité organisée est obligatoire : cours, travaux pratiques, évaluations, conférences, visites et stages.

## Frais de scolarité

---

Chaque élève ou étudiant doit se munir de :

- Une paire de **chaussures de sécurité** (une vente est organisée à la rentrée scolaire avec une entreprise partenaire).
- Une **tenue** vestimentaire pour l'**éducation physique et sportive**.

Pour les **travaux pratiques** dans les ateliers et les laboratoires, l'**établissement fournit la tenue de travail** (toque, blouse ou combinaison) et se charge de l'entretien de ces tenues afin de limiter au maximum les risques. La **documentation scolaire** est également **fournie** par l'établissement.

Les **frais de scolarité** (frais de documentation, carte magnétique d'accès et de cantine, tenues pour les laboratoires et les halls technologiques) sont de **120 €**. Ces tarifs sont révisables une fois par an par le Conseil d'Administration de l'ENILIA-ENSMIC.

L'établissement crédite votre **compte photocopies** de **100 unités** (1 copie noir/blanc = 1 unité, 1 copie couleur = 9 unités). Quand votre solde sera épuisé, vous pourrez recharger votre compte, auprès de la Vies scolaire, au tarif de **2 € les 100 unités**.

## Hébergement - Restauration

---

La tarification des frais d'hébergement et de restauration est révisée chaque année par le Conseil d'Administration de l'ENILIA-ENSMIC, elle s'applique pour la durée de l'année civile.

Frais de pension pour l'année civile 2026

| Prestations       | Tarifs     |
|-------------------|------------|
| Interne           | 1 612,67 € |
| Interne-Externé   | 1 507,96 € |
| Demi-pensionnaire | 551,00 €   |

La facturation se fait par trimestre. Un paiement mensualisé est possible à la demande des familles.

Un abattement de 100% est pratiqué sur les prix de pension pendant la période des stages.

L'accueil à l'internat est réservé en priorité aux lycéens. Les étudiants scolaires et apprentis ont accès à l'internat s'ils ont moins de 23 ans, en fonction des places disponibles.

## Assurance

---

Les étudiants et lycéens sont couverts par la **Mutualité Sociale Agricole** dans le cadre des maladies professionnelles et accidents de travail pendant les activités scolaires et pendant les trajets.

La responsabilité civile est obligatoire.

## Bourses

---

Les lycéens qui désirent bénéficier de **bourses nationales** auront à constituer un dossier de demande de bourses.

Ce dossier est à présenter si vous changez d'établissement, si vous êtes redoublant.

## Périodes de formation en milieu professionnel

---

Durant la scolarité, les élèves et étudiants doivent effectuer une **période de formation en milieu professionnel** (PFMP). Cette recherche de stage est à l'initiative des stagiaires. Toutefois, l'établissement est à leur disposition pour leur fournir toute aide nécessaire : un enseignant de l'établissement est chargé de cette mission.

Pendant ces stages, les dégradations occasionnées aux biens du maître de stage du fait de l'activité du stagiaire sont couvertes par une **assurance** prise par l'établissement (SAMDA) et facturée à la famille dans les frais divers de gestion.

## ALESA (Maison des Lycéens)

---

C'est une association à vocation sportive et culturelle qui est entièrement gérée par les étudiants, élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue de l'ENILIA-ENSMIC, sans intervention de l'administration, mais avec l'appui de personnels.

La cotisation annuelle fixée par son assemblée générale (env. **15 €** pour l'année scolaire) permet d'accéder à ses différentes activités et à ses services.

Par ailleurs, des sorties et des **actions récréatives** et **socio-culturelles** sont organisées par l'Association.

Pour toute question relative à une situation de handicap,  
contactez-nous 05 46 27 69 00

